



Paris, le 17 novembre 2014

REMUNERATIONS DE MONSIEUR RENAUD HABERKORN, DIRECTEUR GENERAL ET MEMBRE DU DIRECTOIRE D'ANF IMMOBILIER ET INDEMNITES SUSCEPTIBLES DE LUI ÊTRE DUES A RAISON DE LA CESSATION DE SES FONCTIONS

(Articles L. 225-79-1, L. 225-90-1 et R. 225-60-1 du Code de commerce)

Le Conseil de Surveillance réuni le 12 novembre 2014, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, a nommé Monsieur Renaud Haberkorn Directeur Général et membre du Directoire, à compter de cette même date.

Eléments de la rémunération de Monsieur Renaud Haberkorn :

- Rémunération fixe annuelle brute fixée à **400 000 €** ;
- Rémunération variable de base annuelle brute fixée à **200 000 €** et pouvant atteindre 150% de ce montant en fonction de la réalisation de critères d'objectifs quantitatifs et qualitatifs qui seront déterminés lors d'un prochain Conseil de Surveillance ;
- Attribution exceptionnelle lors de sa prise de fonction de 50 000 options d'acquisition ANF Immobilier soumises aux critères de performance en vigueur au sein de la Société ;
- Allocation annuelle d'options d'acquisition d'actions ANF Immobilier pour un montant nominal équivalent à 12 mois de rémunération fixe et variable, ce montant pourra être augmenté par la suite par le comité des rémunérations et de sélection.

Monsieur Renaud Haberkorn bénéficiera par ailleurs d'une assurance RCMS (responsabilité civile des mandataires sociaux) et d'une voiture de fonction.

Engagements pris en faveur de Monsieur Renaud Haberkorn

Une indemnité de départ soumise à condition de performance et d'un maximum de 18 mois de rémunération fixe et variable, pourra être versée à Monsieur Renaud Haberkorn en cas de cessation de ses fonctions au sein d'ANF Immobilier, en conformité avec les dispositions des articles L. 225-79-1 et L. 225-90-1 du Code de commerce.

Monsieur Renaud Haberkorn bénéficiera d'une assurance perte d'emploi du dirigeant mandataire social de type GSC.

A propos d'ANF Immobilier

ANF Immobilier (ISIN FR0000063091) est propriétaire et gère un patrimoine immobilier d'un milliard d'euros, dans les centres-villes de Marseille, Lyon et Bordeaux. Elle est une société foncière conforme au statut SIIC de premier plan, orientée sur l'immobilier locatif résidentiel et tertiaire. Cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris et présente dans l'indice de référence immobilier EPRA, ANF Immobilier est une société du groupe Eurazeo.

www.anf-immobilier.com

Contact Investisseurs et Analystes – ANF Immobilier : Laurent MILLERON

Tél : +33 1 44 15 01 11

E-mail : investorrelations@anf-immobilier.com